

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-3036
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Commission de l'habitation et du logement social	
No dossier(s) interne(s) : URB-2023-123 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2024-07-31 Date CM souhaitée : 2024-08-13		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2023-04-04 No résolutionCM-20230404-350 ObjetDÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL Résumé de prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Commission de l'habitation et du logement social. (SD-2023-1483) Date2023-03-29 No résolutionCE-20230329-931 ObjetRECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Commission de l'habitation et du logement social. (SD-2023-1483)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS En vertu de l'article 27 du Règlement numéro L-12893 remplaçant le Règlement L-11008 et ses amendements concernant la Commission de l'habitation et du logement social (CHLS), le rapport d'activités annuel de cette dernière doit être transmis au conseil municipal.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF Règlement L-12893 concernant la Commission de l'habitation et du logement social remplaçant le règlement L-11008 et ses amendements.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Commission de l'habitation et du logement social.		